Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021907-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

DEL20260219_07

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MUSÉE DE BORDA : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	6
Suffrages exprimés	35

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LALANNE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Rémy PAUILLAC.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Guillaume SÉGUIER a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Marc-Olivier CHORT a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

****

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code du patrimoine, et notamment l'article L. 441-2,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 11 février 2026.

CONSIDÉRANT la labellisation « Musée de France » attribuée au musée de Borda,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021907-DE

CONSIDÉRANT la nécessité pour le musée de Borda de [illegible] une programmation scientifique et culturelle répondant aux missions [illegible] de France et à la réouverture au public du site antique,

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer et de moderniser les équipements et les installations du musée et de ses salles d'exposition ainsi que d'acquérir du matériel de conservation des collections,

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser ces actions, une souscription publique peut être sollicitée,

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser ces actions, des demandes de subvention peuvent être sollicitées auprès du Département des Landes et de la DRAC Nouvelle Aquitaine, selon le budget prévisionnel suivant :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Expositions	18 500€	Conseil Départemental des Landes	15 000€
Valorisation et médiation	45 300€	DRAC Nouvelle-Aquitaine	5 000€
Gestion collections et fonctionnement du service	12 520€	Région Nouvelle-Aquitaine	2 000€
Travaux en régie (service Technique)	10 000€		
Communication (service communication)	10 000€		
Total	96 320€	Total	22 000€

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Expositions	5 000 €	Conseil Départemental des Landes	11 000,00 €
Restauration	25 000 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	10 000,00 €
Acquisitions	5 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	1 000,00 €
Outils pédagogiques	5 000 €	Agglomération du Grand Dax	5 000,00 €
Complément éclairage	15 000 €	Fondation de France souscription publique	8 000,00 €
Remplacement climat	2 000 €		
Petit équipement	3 000 €		
Végétalisation façade	2 000 €		
total :	**62 000 €**		**35 000 €**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021907-DE

SUR PROPOSITION DE MME MARTINE LALANNE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR :
35 VOIX POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la programmation prévisionnelle 2026 des manifestations du musée de Borda présentée en annexe, sous réserve de remplacements ou modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat ou pièce se rapportant au programme scientifique et culturel 2026 du musée de Borda,

DE PRENDRE ACTE des subventions, telles que présentées ci-dessus, qui seront sollicitées par Monsieur le Maire auprès du Département des Landes et de la DRAC Nouvelle Aquitaine, en vertu de la délégation qu'il a reçue de la part du Conseil municipal,

D'APPROUVER la possibilité de solliciter une souscription publique via la fondation de France ou tout autre organisme et d'autoriser Monsieur le maire à signer toute convention et ses éventuels avenants ainsi que tout autre document en lien avec ce dispositif.

Le Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

VILLE de DAX (Landes) ACCS

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »